



# « EXERCER UNE MISSION DE REFERENT DE PARCOURS SANTE ET SOCIAL »

La certification UNAFORIS a pour objectif de permettre aux professionnels ou futurs professionnels de se situer dans la mission de référent de parcours au cœur des enjeux de l'accompagnement, de piloter et d'animer un réseau de partenaires afin de co-élaborer, organiser et suivre le projet avec la personne accompagnée.

L'ESSENTIEL



## LES CANDIDATS

Cette certification s'adresse à :

- Aux professionnels du secteur santé-social effectuant la mission de "réfèrent" ou souhaitant l'intégrer.
- Aux personnes en possession d'un diplôme ou d'un titre dans les domaines de l'éducation et de la formation souhaitant exercer cette mission.



## LA PREPARATION

Prise en compte de l'expérience de la personne au regard des compétences à certifier.

- Par un positionnement individuel dès l'inscription.
- Par une adaptation du parcours pédagogique.
- Par la prise en compte de l'expérience professionnelle au travers d'un dossier de « Pratiques Professionnelles ».



## LES COMPETENCES

Validation de 8 compétences, en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être s'inscrivant dans un contexte propice à l'émergence de cette mission en lien avec les évolutions des publics.

- Avec un accent mis une nouvelle posture de l'intervenant social, à la fois ancrée dans la co-élaboration avec la personne accompagnée et ouverte sur les compétences de partenaires qu'il va mobiliser
- Avec un parcours souple et adapté aux besoins des candidats.
- Avec un accompagnement sur mesure par les EFTS spécialistes du secteur, tous engagés par la charte UNAFORIS et certifié Qualiopi (au 1<sup>er</sup> janvier 2022).



## LA QUALITE

Chaque certification portée par l'UNAFORIS est encadrée par un « Manuel des Références Qualité ».

- Le règlement des épreuves de certification est fixé au niveau national et soumis à un suivi qualité interne et externe.
- Le process d'habilitation de Jurys est encadré et contrôlé au niveau national par l'organisme Certificateur UNAFORIS.
- Le certificat obtenu, étant inscrit au RSCH, est reconnu sur tout le territoire et éligible au CPF (mon compte formation).